



COMMISSION DES COUPES DU VAR

Procès-Verbal N° 11

Réunion du : **Lundi 8 Avril 2024**

Président : **M. Jean Paul RUIZ**

Présent : **M. André VITIELLO**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

TIRAGE ½ FINALE DES COUPES DU VAR SENIORS ET JEUNES

Ces tirages ont été effectués au sein des locaux de l'IMPACT TV et diffusés en direct sur la chaîne à partir de 18h00.

1/2 DE FINALE - COUPE DU VAR SENIORS

A jouer le Jeudi 9 Mai 2024

Sur le terrain du club premier nommé

- US LA CADIÈRE / SP.C TOULON
- FC RAMATUELLE / O. ST MAXIMIN

1/2 DE FINALE - COUPE DU VAR U19

A jouer le 19 Mai 2024 – DATE BUTOIR

(week-end de Pentecôte)

Sur le terrain du club premier nommé

- US CUERS PIERREFEU / SC DRAGUIGNAN
- ETS LORGUES / UA LA VALETTE

1/2 DE FINALE - COUPE DU VAR U17

A jouer le 19 Mai 2024 – DATE BUTOIR

(week-end de Pentecôte)

Sur le terrain du club premier nommé

- GARDIA CLUB / AS BRIGNOLES
- SC DRAGUIGNAN / O. ST MAXIMIN



District du Var de Football



1/2 DE FINALE - COUPE DU VAR U16

A jouer le 19 Mai 2024 – DATE BUTOIR

(week-end de Pentecôte)

Sur le terrain du club premier nommé

- GARDIA CLUB / HYERES FC
- ETS FREJUS ST RAPHAEL / SC DRAGUIGNAN

1/2 DE FINALE - COUPE DU VAR U15

A jouer le 19 Mai 2024 – DATE BUTOIR

(week-end de Pentecôte)

Sur le terrain du club premier nommé

- CA CANNET DES MAURES / UA LA VALETTE
- US BANDOL / SP.C TOULON

1/2 DE FINALE - COUPE DU VAR U14

A jouer le 19 Mai 2024 – DATE BUTOIR

(week-end de Pentecôte)

Sur le terrain du club premier nommé

- GARDIA CLUB / ETS FREJUS ST RAPHAEL
- AVS MAR VIVO / SP.C TOULON

IMPORTANT

Concernant les ½ finales JEUNES, si les clubs qualifiés ont prévu à ces dates imposées par la Commission de participer à des tournois, la Commission les autorise à programmer leur rencontre en semaine en transmettant l'accord écrit des deux clubs car aucune dérogation ne sera acceptée après la date mentionnée (19.05.2024).

*Prochaine réunion
sur convocation*

Le Président : Jean Paul RUIZ